

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1906)
Heft: 3

Artikel: La garde suisse pontificale
Autor: Baume, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

DU DIMANCHE

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Notre feuilleton

dont on lira les premières pages aujourd'hui, est un récit émouvant, grande et saisissante leçon d'honneur donnée à la jeunesse. Nous en recommandons la lecture à nos fidèles lectrices et lecteurs.

La Garde suisse

Pontificale

(SUITE)

Pour l'équipement et le premier paiement de la Garde suisse, la riche maison de M. le marchand Fugger à Augsbourg avait avancé au Pape tout le nécessaire : ce fut d'abord 4900 grands ducats et 970 ducats ordinaires. Plus tard, au passage de la Garde suisse à Milan, la première solde sur le territoire italien fut encore payée entièrement par les Fugger.

La réception de la Garde suisse par le Pape et par le peuple fut très imposante. Les Suisses purent bientôt admirer le grand, noble et solide caractère de leur nouveau Maître. Autant Jules II était doux avec les bons, autant il était courageux et héroïque contre les ennemis de Dieu et de son Eglise. Oui, ce brave et vaillant Pape ne voulait pas que les choses de Dieu soient lâchement abandonnées à la supériorité des forces ; — au nom de Dieu, il ne se refusait pas à laisser tirer l'épée de la Justice contre les

spoliateurs de l'Eglise. Donc, il salua la Garde suisse doublement joyeux, puisqu'elle devait devenir l'occasion de gagner, avec le temps, d'autres Confédérés à la défense des droits du St-Siège.

Une autre fois encore, le cri de détresse du St-Père s'adressa aux Confédérés qui tout au moins permirent l'enrôlement volontaire pour la défense de l'Eglise. Des troupes auxiliaires françaises furent aussi, à cette époque, mises à la disposition du Pape : c'est avec leur secours qu'il reprit, en 1506, le territoire de Bologne.

Lorsqu'en 1508, une nouvelle alliance, nommée ligue de Cambrai, fut conclue entre le Pape, la France, l'Autriche, l'Espagne, la Savoie et les territoires de l'Italie retournés à l'Eglise, Jules II s'adressa de nouveau avec succès aux Confédérés et les pria d'augmenter leurs troupes auxiliaires. Cette fois-ci, il se servit de l'entremise du célèbre évêque de Sion, Mathieu Schinner, qu'il éleva ensuite à la dignité de cardinal. Il s'agissait maintenant de regagner les conquêtes des Vénitiens : Ravenne, Faenza, Cervia, Inrola, Cesena et Rimini qui étaient retenus opiniâtement et injustement au St-Siège. Le St-Père avait pendant quatre ans entiers négocié très amicalement à ce sujet avec les Vénitiens. Pourtant, puisque toutes ces douceurs ne devaient servir à rien, il les menaça alors de la colère divine et leur dit : « Faites attention, si vous continuez à porter défi au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, que votre fière cité de Venise ne se transforme en une ville de poissons. » Sur cela, Risan, l'ambassadeur de Venise, éclata de rire et s'écria avec ironie : « St-Père, ainsi n'est pas notre opinion.

Nous avons plutôt l'intention de faire de l'orgueilleux Pape un simple curé de village et de transformer Rome en hameau. » Eh bien ! avait réparti Jules II, plein de dignité : « Nous voulons attendre ; ce serait la première fois que Dieu ne viendrait pas en aide à son Eglise. » Et vraiment, cela n'alla pas trop longtemps jusqu'à ce que Dieu permit l'humiliation des rebelles Vénitiens. Le 14 mai 1509, ils furent battus par les Français à Aquadello et perdirent simultanément toutes les possessions dérobées au siège de Pierre. Il ne leur resta alors que la réconciliation à faire avec le représentant du Christ et leurs notables députés durent réciter le psaume du *Misere* au pied du trône du Pape, en présence de tous les cardinaux assemblés et de la Garde suisse.

Un peu plus tard, Jules II s'adressa à la Confédération helvétique pour la conclusion d'une alliance offensive et défensive pour cinq années ; celle-ci fut signée à Lucerne le 26 février 1510. A plusieurs reprises, le Pape reçut alors de ses alliés des troupes de secours. Ce fut surtout le cas, quand la France commença à guerroyer aussi avec Jules II. Toutes ces marques d'attachement de la vieille Suisse au Vicaire de Jésus-Christ contribuèrent à affermir la situation de la Garde suisse et firent que le service dans celle-ci devint bientôt très considéré et très recherché.

Celle-ci vénérât aussi, dans son nouveau Maître, un brave et vaillant guerrier, puisqu'assez souvent, elle devait l'accompagner au camp de l'armée pontificale, où, intrépidement, il allait, s'avancant jusqu'au beau milieu de la pluie des balles, stimuler par

Feuilleton du Pays du dimanche 1^{re}

Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

— A dix francs cinquante le bracelet ! Une voix s'écria :
— Vingt francs !
— Trente francs ! fit un autre.
— Quarante francs !
— Cinquante francs !... cinquante francs !... cinquante francs !... une fois, deux fois, trois fois : cinquante francs !... Messieurs, mesdames, cinquante francs !... cinquante francs.
— Mais c'est exorbitant, ma chère, moi je ne mets pas au-dessus ; si nous nous laissons faire, nous finirons par payer ces objets au triple de leur valeur, insinua,

d'une voix mordante, une petite baronne dont les yeux brillaient de convoitise.

— Ces pauvres gens ne s'en plaindront pas ! répliqua avec un sourire M^{me} de Verneuil, et compatissante elle ajouta : il était travailleur et loyal, cet homme, il méritait de réussir.

— Cinquante francs !... cinquante francs.

Le crier promenait son regard sur la foule des marchands et amateurs qui se pressaient dans la boutique du bijoutier, et voyant qu'aucune personne ne mettait au-dessus de ce prix :

— Adjudé !... fit-il enfin en tendant à l'élégante jeune femme qui avait mis la dernière enchère, l'écrin de cuir grenat doublé de satin ivoire contenant un cercle d'or orné de perles fines.

Ce bracelet terminait la vente publique aux enchères, faite par le ministère de la justice, chez Pierre Lamorey.

La foule s'écoula, chacun regagnait son

logis : celui-ci emportant une paire de flambeaux en argent massif de pur style Louis XV, acquise pour une somme dérisoire ; celui-là ravi de la montre d'or à huit rubis payée à peine un quart de sa valeur ; cette autre contemplant, avec une satisfaction évidente, le collier de brillants convoité depuis de longs mois et inaccessible jusqu'ici à sa bourse relativement modeste. Tous, du reste, parfaitement indifférents au désespoir et à la ruine qui s'introduisaient dans cette maison à la suite de la vente judiciaire.

L'officier ministériel boucla sa serviette, se disposant, lui aussi, au départ.

Ce n'était pas un méchant homme, un cœur dur, loin de là. L'habitude professionnelle de se heurter sans cesse au malheur le rendait forcément insensible, au moins en apparence ; car tant de fois il avait vu « les faillis » du jour remonter le lendemain leur commerce sur une plus vaste